

**Pour toute disposition n'étant pas précisée dans le présent règlement, celui de la Ligue Centre Val de Loire et/ ou de la FFT s'impose.**

**Tout club engageant une équipe doit en prendre connaissance.**

**Pour plus de clarté dans la lecture, à chaque fois que le terme « joueur » est employé, il faut comprendre « joueur ou joueuse »**

## **CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL PAR EQUIPES D'HIVER 2020 (NOVEMBRE – DECEMBRE 2019)**

### **DIVISIONS EXCELLENCE, D1, D2, D3 DAMES DIVISIONS EXCELLENCE, D1, D2, D3, D4 MESSIEURS**

#### **1- ORGANISATION DU CHAMPIONNAT**

- Le règlement applicable à ce championnat est celui des championnats régionaux (consultable sur le site internet de la Ligue du Centre Val de Loire : [www.ligue.fft.fr/centre](http://www.ligue.fft.fr/centre)).

**En dérogation à ce règlement, les rencontres se disputent en 4 simples et 1 double en division Excellence, D1 et D2 Messieurs et en 3 simples et 1 double dans toutes les autres divisions Messieurs et Dames.**

**Le championnat s'adresse aux joueurs non classés et classés de 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 2<sup>ème</sup> série. Il n'y a pas de limitation du nombre de joueurs de seconde série dans l'équipe n°1 d'un club, mais en équipe n°2, un seul joueur série, classé au mieux 3/6, peut participer à une rencontre (classement 2020).**

**Pour pouvoir participer à ce championnat, les joueurs doivent être en possession de la licence 2020 validée avant le 8 novembre 2019 pour les Dames et avant le 9 novembre 2019 pour les Messieurs. ATTENTION AUX JOUEURS ND QUI NE SONT PAS QUALIFIES POUR LA COMPETITION (mention sur licence avec classement ND)**

**Il est interdit à un joueur de participer, pour une même journée de championnat, au championnat régional d'hiver et au championnat d'hiver du comité 37.**

**Les dates des rencontres : 9/10 novembre – 16/17 novembre – 23/24 novembre – 30/1 décembre – 7/8 décembre**

- En dérogation au règlement régional, l'horaire officiel des rencontres est 14h le samedi pour les dames et 9 h le dimanche pour les messieurs. Pour permettre une meilleure utilisation des terrains, ou pour tenir compte de la multiplicité de rencontres à domicile, un autre horaire peut être défini après accord écrit des deux capitaines et information au responsable de la division (courriel accepté).
- En cas de problème ou litige, le club qui reçoit doit contacter le responsable de sa division :

<b>DIVISION</b>	<b>RESPONSABLE</b>	<b>TELEPHONE</b>	<b>MAIL</b>
EXCELLENCE (M et D)	FAUVY Jacques	06-72-29-17-37	jacques.fauvy@orange.fr
D1 (M et D)	RONDEAU Jean-Pierre	06-19-91-87-23	jean-pierre.rondeau@fft.fr
D2 (M et D)	AUBUSSON Jérôme	06-61-20-70-62	aubussonjs@wanadoo.fr
D3 (M et D)	USAL Yves	06-72-38-32-11	yves.u@orange.fr
D4 (M)	GUIBERT Pascal	07-78-64-38-69	guibert.pascal@laposte.net

**1**

En particulier, toute demande de report de la date de la rencontre doit lui être transmise, pour qu'il procède à la mise à jour du calendrier dans la Gestion Sportive, action indispensable pour permettre la saisie informatique de l'état de résultats (feuille de match).

- L'équipe nommée en premier reçoit ; elle doit, dans les 48h suivant la date officielle de la rencontre, saisir l'état de résultats complet (feuille de match) ou le forfait, en utilisant le lien <http://www.gs.applipub-fft.fr>. Le non-respect de cette règle peut conduire à la déclaration d'une disqualification de l'équipe qui reçoit par la commission départementale seniors.

• L'équipe visiteuse se doit de vérifier les éléments saisis dans la Gestion Sportive. Toute remarque doit être formulée dès la fin de la rencontre concernée au responsable de division.

• Aucun envoi papier au Comité Départemental n'est à faire, sauf en cas de réclamation (envoi du feuillet bleu et de la ou des fiches d'observation). L'état de résultats (feuille de match) doit être conservé par le club qui reçoit pour instruction de toute réclamation éventuelle liée à la saisie des résultats.

#### **2- QUELQUES RAPPELS REGLEMENTAIRES**

##### **FORFAITS – DISQUALIFICATIONS :**

Deux forfaits entraînent un forfait général de l'équipe. Il en est de même (forfait général) pour un forfait et une disqualification ou deux disqualifications.

Exemple de disqualification : déplacement de l'équipe avec un effectif incomplet.  
Exemple de forfait : non présentation de l'équipe sur le lieu prévu de la rencontre.

#### PREPARATION DE LA RENCONTRE :

Au moins une semaine avant la rencontre, le capitaine qui reçoit confirme au capitaine adverse le lieu, le jour et l'heure de la rencontre.

#### QUALIFICATION DES JOUEURS :

La qualification des joueurs, pour l'ensemble du championnat, doit être acquise au moins la veille du début du championnat, soit **avant le 8 novembre 2019 pour les dames et le 9 novembre pour les messieurs. La qualification suppose, entre autres, une licence 2020 validée.** La participation d'un joueur non qualifié entraîne la disqualification de l'équipe pour la rencontre concernée et une défaite pour le joueur (en simple et éventuellement en double) par disqualification.

La participation des joueurs NvEQ est limitée lors de chaque rencontre à :

- Un joueur nouvellement équipe « NvEQ » si la rencontre comprend 3 parties de simple ou moins
- Deux joueurs nouvellement équipe « NvEQ » si la rencontre comprend 4 parties de simple

**ATTENTION AUX JOUEURS ND QUI NE SONT PAS QUALIFIES POUR LA COMPETITION (mention sur licence avec classement ND)**

#### CLASSEMENT DES JOUEURS :

##### **Un classement mensuel paraîtra : 4 novembre – 2 décembre**

Les classements des joueurs seront actualisés automatiquement en début de chaque mois. Les rencontres devront se jouer en tenant compte du classement actualisé.

**Les joueurs devront jouer les rencontres suivantes avec leur nouveau classement et la composition de l'équipe devra être effectuée en conséquence.**

#### REPORT DE RENCONTRE :

**En cas de report d'une rencontre, la composition de l'équipe sera constituée avec les classements en cours à la date initiale de la rencontre.**

**Toute demande de report de la date de la rencontre doit être transmise AVANT LA RENCONTRE par email au responsable de la division, copie comité et capitaine adverse en précisant le motif**, pour qu'il procède à la mise à jour du calendrier dans la Gestion Sportive, action indispensable pour permettre la saisie informatique de l'état de résultats (feuille de match). **Aucun report ne sera fait si le capitaine adverse et le responsable de division n'est pas en copie.**

#### COMPOSITION DES EQUIPES :

Lorsqu'un club a plusieurs équipes, le joueur n°1 d'une l'équipe de rang inférieur doit avoir un classement au plus égal à celui du dernier joueur de l'équipe de rang immédiatement supérieur.

Pour les clubs ayant une ou plusieurs équipes évoluant en championnat régional, il est retenu 3 joueurs brûlés par équipe.

Avec les évolutions possibles aux classements intermédiaires mensuels, les joueurs brûlés seront les 3 meilleurs classements le week end de la rencontre officielle, puis l'ordre des joueurs dans la liste d'origine en cas d'égalité de classement pour le ou les derniers joueurs brûlés.

#### BALLES :

Des balles neuves homologuées doivent être fournies par le club qui reçoit au début de la rencontre.

#### ROLE DES CAPITAINES AVANT LA RENCONTRE :

Avant la rencontre les capitaines doivent échanger la liste des joueurs disputant les simples (par ordre de classement) et la liste des joueurs susceptibles de disputer le double (la paire étant constituée à l'issue des 4 simples).

Le capitaine de l'équipe qui reçoit est le juge arbitre de la rencontre, à ce titre il remplit l'état de résultats (feuille de match), avant la rencontre, après avoir contrôlé, avec le capitaine de l'équipe adverse, les attestations de licences de l'année sportive en cours avec la mention « **compétition autorisée** » ainsi que les pièces d'identité officielle (CNI, PP, PC). **ATTENTION AUX JOUEURS ND QUI NE SONT PAS QUALIFIES POUR LA COMPETITION.**

#### ROLE DES CAPITAINES PENDANT LA RENCONTRE :

Tous les joueurs des deux équipes doivent être présents en début de rencontre, les capitaines doivent s'en assurer.  
Les capitaines sont responsables du bon déroulement de la rencontre.

#### ROLE DES CAPITAINES A LA FIN DE LA RENCONTRE :

Les deux capitaines doivent signer l'état de résultat et les éventuelles feuilles d'observations.

#### DEROULEMENT DE LA RENCONTRE :

La rencontre se dispute en 4 simples et un double. Ordre des matches : **simple 4, simple 2, simple 3, simple 1 puis le double.**

La rencontre se dispute en 3 simples et un double. Ordre des matches : **simple 3, simple 2, simple 1 puis le double**

L'abandon d'un joueur en cours d'échauffement est considéré comme un WO.

Un abandon en cours de simple interdit au joueur de participer au double.

Toutes les parties doivent être arbitrées, sauf accord des deux capitaines pour qu'il en soit autrement, on applique alors les directives du document FFT « La partie sans arbitre ».

#### DEROULEMENT DES MATCHES :

Les simples se jouent au meilleur des 3 sets avec jeu décisif à 6/6 dans tous les sets (format 1).

Le double se joue au meilleur des 3 sets avec, pour les deux premiers sets application du point décisif à 40A et jeu décisif à 6/6, le 3<sup>ème</sup> set éventuel étant remplacé par un super jeu décisif en 10 points avec 2 points d'écart (format 4).

#### ETAT DE RESULTATS (FEUILLE DE MATCH) :

Les conseils pour remplir l'état de résultats sont donnés au verso du feuillet bleu.

Les joueurs doivent être inscrits dans l'ordre décroissant des classements (n°1 joueur le mieux classé).

Les scores sont toujours indiqués en commençant par les jeux du vainqueur qu'il soit de l'équipe 1 ou de l'équipe 2.

En double, en cas de super jeu décisif, le score à saisir pour le troisième set est 1/0.

#### RECLAMATION :

Toute réclamation doit être justifiée, elle doit figurer sur une feuille d'observations jointe à l'état de résultats et être signée des deux capitaines (sauf si le fait est constaté après la rencontre) avant d'être transmise au Comité Départemental avec le feuillet bleu dans les 24h suivant la rencontre.

#### DECOMPTE DES POINTS :

Chaque match gagné rapporte un point à l'équipe.

Pour l'équipe:

- rencontre gagnée, 3 points
- rencontre perdue, 1 point
- disqualification, -1 point
- forfait, - 3 points

#### INTEMPERIES :

Le club qui reçoit doit, en cas de pluie, prévoir de jouer la rencontre en salle.

En cas d'impossibilité de jouer la rencontre en salle et après accord entre les deux capitaines, les matches peuvent éventuellement se dérouler sur les installations du club visiteur.

En dernier ressort, la rencontre doit se dérouler impérativement **avant la date de clôture du championnat (lundi 20 janvier 2020)**

#### SAISIE DES RESULTATS :

- sur internet, après la rencontre, saisie par le club qui reçoit de l'état de résultat (feuille de match) complet (ne jamais utiliser le choix « saisie du résultat de la rencontre »), le classement est alors mis à jour dans GS;
- en cas d'erreur lors de la saisie, après enregistrement, il n'est pas possible de rectifier; il faut alors prévenir le responsable de la division qui corrigera à partir de l'exemplaire transmis par email;
- la saisie informatique n'est possible que dans les 48h après la rencontre (d'où la nécessité de prévenir le responsable de division en cas de report de la rencontre);
- il n'y a pas lieu d'envoyer l'exemplaire papier de l'état de résultat (sauf en cas d'erreur de saisie ou de réclamation);
- le non-respect de ces dispositions pourra conduire à l'application d'une disqualification de l'équipe visitée.

#### VALIDATION DES RESULTATS :

- **Sans litige** : validation automatique 10 jours après la rencontre
- **Si litige** : L'état de résultat ne sera pas validé tant que le litige ne sera pas réglé ; dans ce cas, validation manuelle par le Comité à l'issue du litige
- Le club visiteur doit vérifier dans les 10 jours les résultats saisis par le club adverse et signaler les éventuelles erreurs au Comité (preuve à l'appui)

#### MONTEES ET DESCENTES :

Le principe adopté est le suivant : le premier de chaque poule monte en division supérieure.

Le dernier de chaque poule descend en division inférieure.

**Néanmoins, il s'agit d'une règle qu'il est nécessaire de nuancer lors de la composition du championnat de la saison suivante en fonction des non-engagements de certaines équipes.**